

D.I.U. Sciences criminelles

Présentation

Après plusieurs années d'exercice médico légal et de rencontres avec nos partenaires de la Justice, de l'Intérieur et du monde Universitaire, il est apparu qu'il était nécessaire de mettre ensemble un projet d'enseignement professionnel. Les expériences des différents intervenants ont permis de montrer que des affaires criminelles ont pu être élucidées facilement lorsque, certes la matière s'y prêtait, mais lorsqu'un partenariat de grande qualité pouvait être développé. Il s'agira d'un enseignement dispensé dans le cadre de l'Université Claude Bernard Lyon 1, en partenariat avec les Universités Lyon II, Lyon III et la Direction de la Police Nationale, la Direction départementale de la sécurité publique du Rhône et les autres Directions de la Police. Cet enseignement fera intervenir tous les acteurs qui jouent un rôle lors d'un fait criminel. Chaque intervention sera faite avec beaucoup de recul pour un enjeu original qui est celui de faire collaborer, lors de la découverte d'un fait criminel, de manière beaucoup plus proche et productive, les intervenants qui ont toujours eu à travailler en concertation, mais pas dans un tel niveau de proximité, au bénéfice du justiciable.

Objectifs

Le DIU sciences criminelles est un diplôme délivré en partenariat par les Universités Claude Bernard Lyon 1 et Jean Moulin Lyon 3 qui a vocation à faire découvrir les principaux enjeux contemporains suscités par les sciences criminelles.

Il s'agit de sensibiliser les étudiants aux problématiques conceptuelles et pratiques qui gravitent autour du phénomène criminel. Sont donc envisagés non seulement les aspects de droit pénal et de criminologie permettant de cerner les causes et le traitement des criminels, mais aussi les aspects scientifiques (médecine légale, psychiatrie criminelle, psychologie criminelle) contribuant à mieux appréhender les protagonistes et les acteurs du procès criminel.

Centré sur la matière pénale mais également interdisciplinaire, le DIU sciences criminelles est destiné à tous ceux, étudiants de tout cursus ou personnes déjà engagées dans la vie professionnelle (magistrats, avocats, policiers ou gendarmes, travailleurs sociaux, médecins et psychologues et) qui désirent initier un cursus en matière de sciences criminelles ou se perfectionner dans leur parcours.

Les enseignements sont constitués de cours magistraux confiés à des universitaires et de conférences thématiques placées sous la direction d'un

Durée de la formation

1 an

Lieu(x) de la formation

- Lyon

Contacts

Responsables pédagogiques

- [MISTRETTA Patrick \(Responsable\)](#)
- [M. Malicier Daniel \(Responsable Institut de médecine légale\)](#)

professionnel du droit ou de la médecine ou d'un universitaire. Ces conférences sont confiées à des professionnels – médecin et/ou juristes – qui font référence dans leur spécialité sur la scène nationale ou internationale.

Admission

Pré-requis

Formation(s) requise(s)

Le diplôme universitaire de sciences criminelles est ouvert aux professionnels du droit et/ou de la médecine, et notamment :

- Professionnels de santé: médecin (quelque soit le statut : interne, assistant, Praticien Hospitalier contractuel ou titulaire), pharmacien, vétérinaire
- Psychologues
- Experts judiciaires (section santé et section criminalistique)
- Officiers de police judiciaire (police et gendarmerie)
- Magistrats
- Juristes
- Avocats
- Etudiants titulaires d'une Licence (toutes licences)

Le diplôme universitaire de sciences criminelles est également ouvert aux étudiants titulaires d'une Licence.

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

- Capacité de réflexion et d'analyse juridique
- Maîtrise des principales étapes d'un procès criminel (de la scène de crime au jugement des criminels en cours d'assises).
- Développement d'une spécialité en matière pénale à travers la rédaction d'un mémoire

Secteurs d'activité ou type d'emploi

Ce DIU permet aux étudiants de se préparer à intégrer un master de droit pénal et à commencer une spécialisation dans les sciences criminelles.

Il permet également aux professionnels déjà en activité d'enrichir leur formation par une meilleure connaissance des problématiques liées aux sciences criminelles.



<https://facedroit.univ-lyon3.fr/>

Faculté de Droit - Université Jean Moulin Lyon 3

Faculté de Droit

Université Jean Moulin Lyon 3 -
Faculté de droit - 1C, avenue des
Frères Lumière CS 78242 69372
Lyon Cedex 08

Les expertises judiciaires ou d'assurance se multiplient dans le monde de la santé. Des évolutions sont envisageables vers la médiation. Les procédés d'évaluation ont acquis un rôle premier.

En l'état actuel, dès que la pratique thérapeutique est mise en cause, seuls des médecins sont désignés comme experts ce qui n'est pas représentatif des deux aspects de cette pratique thérapeutique, c'est-à-dire la pratique médicale (médecins) et la pratique soignante (infirmiers)

Cette exclusion est gênante à double titre :

- ces deux aspects reposent sur des logiques complémentaires et qu'il est très restrictif de ne prendre en compte que la partie médicale ;
- les pratiques soignantes témoignent d'un savoir-faire de haut niveau sur le plan technique, humain et déontologique.



<https://facedroit.univ-lyon3.fr/>

Faculté de Droit - Université Jean Moulin Lyon 3

Faculté de Droit

Université Jean Moulin Lyon 3 -
Faculté de droit - 1C, avenue des
Frères Lumière CS 78242 69372
Lyon Cedex 08

